

au sujet de laquelle on avait proposé un amendement et, comme pour rendre la situation encore plus nette, les représentants du Crédit social avaient proposé un sous-amendement qui précisait bien—si l'amendement et le sous-amendement n'avaient pas été brefs, je dirais: preuves à l'appui—que la confiance dans le gouvernement était en jeu. En deuxième lieu, comme on l'a laissé entendre, la motion rejetée lundi dernier a été précédée par l'adoption des motions antérieures.

Il serait bien malheureux, je pense, que quelqu'un croie qu'on ait laissé entendre que toutes ces motions ont été adoptées à l'unanimité. Ce furent des décisions de la Chambre, tout comme la décision prise à l'étape de la troisième lecture. Rien n'indique que tous les députés, de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre, aient approuvé tous les articles sans exception, voire le bill à l'étape de la résolution ou de la deuxième lecture. Mais il n'en reste pas moins que si la motion tendant à la troisième lecture du bill a été rejetée, les motions tendant aux étapes précédentes du bill ont été adoptées par la Chambre.

• (4.30 p.m.)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de ce que vient de dire le député: que la motion a été adoptée au comité. Je signale à votre honneur qu'après le vote on a posé la question de privilège parce que des députés libéraux avaient surgi de derrière le rideau, trichant ainsi sur la procédure de vote en usage à la Chambre.

M. Stewart: Avec mon troisième point, je voulais attirer votre attention sur l'assiduité des députés et sur l'humeur de la Chambre à cette occasion. Nous n'avons qu'à lire le compte rendu pour y découvrir des éléments comiques et tragiques qu'il est d'ailleurs inutile de rappeler. Ce sont toutes ces différences qui nous interdisent de tracer un parallèle— injustifié—entre le vote de lundi dernier et celui du mardi 5 février 1963. A mon avis, c'est entre le vote de 1963 et la mise aux voix de cette motion qu'il existe un parallèle authentique.

Je voudrais également prouver que les conservateurs ont adopté une position vraiment insoutenable. D'après eux, la Chambre n'a pas la confiance du gouvernement. Ils ont parfaitement le droit de prendre cette attitude, étant donné la façon dont ils interprètent le vote. Ils affirment, cependant, qu'il ne devrait

pas y avoir une nouvelle occasion de chercher à connaître la véritable position de la Chambre. Ainsi, on en conclut avec une logique implacable qu'ils croient avoir mal interprété le vote de lundi dernier ou que la Chambre a modifié, depuis lors, son attitude envers le gouvernement.

Ils ne peuvent avoir le drap et l'argent. S'ils croient, comme ils le prétendent, que le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre, ils auraient dû croire qu'il leur incombait de prendre les mesures nécessaires, en vue de provoquer immédiatement le renversement du gouvernement mardi dernier. Permettez-moi de me reprendre et de dire mercredi ou jeudi.

M. Crouse: C'est nous qui vous avons rendu service. Rétablissez les faits.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Le premier ministre a quémanté 24 heures.

M. Stewart: C'était probablement pour accélérer la mise aux voix aujourd'hui. Si, le 19 février, l'opposition avait défait le gouvernement et que le gouvernement n'avait pas tenu compte de cette mise aux voix mais avait insisté pour poursuivre les travaux, l'opposition aurait alors trouvé moyen de remédier à la situation en réclamant un vote de défiance ou un vote de blâme. C'est ce qu'elle aurait fait. Mais c'est le premier ministre qui a présenté une motion, et les vis-à-vis ne veulent pas en entendre parler. Ils ne sont pas satisfaits parce que c'est nous plutôt qu'eux qui avons proposé d'éprouver la confiance de la Chambre. Si le remède était proposé par eux, ils s'en réjouiraient. Mais parce qu'il est proposé par nous, ils hésitent et résistent.

Le public ne veut pas d'élections présentement.

M. Crouse: C'est vous qui le dites.

M. Stewart: J'invoque ce fait comme argument. Je crois que le premier ministre ne devrait pas infliger d'élections à la population en ce moment, à la suite du caractère incertain du vote. Je dis donc qu'il a le devoir, et non pas simplement le droit, de vérifier l'attitude de la Chambre. Je suis certain que la Chambre se prononcera sans équivoque. Si elle est disposée à laisser le gouvernement poursuivre, le gouvernement poursuivra, et il n'y aura pas d'élections immédiatement. Par contre, si la Chambre décide qu'elle n'est pas